

ARRETE – 230115P

Arrêté portant sur la composition du jury d'établissement de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM)

Le Directeur de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM),

Vu le Code de l'Education et notamment article R715-9 et suivants,

Vu le décret n° 99-24 du 14 janvier 1999 portant création de l'Université de Belfort-Montbéliard,

Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'Université de Belfort-Montbéliard,

Vu le règlement des études FISE et FISA et notamment son Article III – 13 de l'année universitaire 2022-2023 de l'Université de Belfort-Montbéliard,

Arrête

Article 1 :

Le jury d'établissement est présidé par le Directeur de l'UTBM. Il est composé de la Directrice aux Formations et à la Pédagogie (DFP) ou de sa/son représentant-e, pour les spécialités d'ingénieurs en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue de l'UTBM, des responsables de formations d'ingénieur sous statut étudiant ou de leurs représentants, des responsables de formations d'ingénieur sous statut apprenti ou de leurs représentants, d'un représentant du Tronc Commun, de la Directrice du pôle des Humanités ou sa/son représentant-e. Le Directeur de l'UTBM peut s'adjoindre, avec voix consultative, toute personne qu'il jugera susceptible d'éclairer la décision du jury d'établissement.

Le jury d'établissement, pour le semestre d'Automne 2022, se réunira le :

Mercredi 08 février 2023 – Salle P130 (site de Sevenans) – 08h00

Président du jury : Ghislain MONTAVON – Directeur de l'Université de Belfort-Montbéliard,

Membres du jury :

- **Florence BAZZARO – Directrice aux Formations et à la Pédagogie (DFP),**
- **Hugues BAUME – Responsable de la FISE Mécanique et Ergonomie,**
- **Denis CHOULIER – Responsable de la FISE Systèmes Industriels,**
- **Stefan GIURGEA – Représentant du Responsable de la FISE Energie,**
- **Marina GASNIER – Responsable du Pôle Humanités,**
- **Abdeljalil ABBAS-TURKI – Responsable de la FISE Informatique.**
- **Sébastien ROTH – Responsable de la FISE Mécanique,**
- **Mohamed TACHIKART – Responsable des formations Tronc Commun (excusé),**
- **Béatrice BOURIOT – Responsable de la FISA Génie Electrique,**
- **Toufik BOUDOUH – Responsable de la FISA Logistique Industrielle,**
- **Amir HAJJAM-EL-HASSANI – Responsable de la FISA Informatique,**
- **Nadir LEBEAL – Responsable de la FISA Mécanique.**

Article 2 :

Le jury d'établissement ne peut prendre de décision valable en deçà de cinq membres présents ou représentés.

Article 3 :

Les décisions du jury d'établissement sont définitives et sans appel au sein de l'établissement.

Article 5 :

Le Directeur Général des Services de l'Université de Belfort-Montbéliard est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice académique de la région Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des Universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'Université de Belfort-Montbéliard et sur l'intranet de l'établissement – NUXEO.

Fait à Sevenans, le 31 janvier 2023.

Le Directeur,

Par déléation,
le Directeur général des services

Ghislain MONTAVON

Jérôme CHAUSSON